

CSA-Alimentation du 13 juin 2023 : SSA (délégation, SIAL, formation), IAHP, ECOPHYTO... des moyens sous-dimensionnés !

Le premier comité social d'administration Alimentation s'est tenu le 13 juin 2023 sous la présidence conjointe de Maud FAIPOUX, directrice générale de l'alimentation, et de Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef des ressources humaines (secrétariat général).

Sont également intervenus Emmanuelle SOUBEYRAN, directrice générale adjointe de l'alimentation, pour les questions relatives à l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène), ainsi que Philippe SAPPEY, sous-directeur du pilotage des ressources et des services et responsable qualité national, pour le numérique.

Cette nouvelle instance « métier », assez proche dans son fonctionnement du CT Alimentation de la précédente mandature, peut aborder tous les sujets qui concernent les agents de la DGAl, des SRAI et des DD(ETS)PP.

La CFDT était représentée par Anne JAMMES, Frédéric LALOY et Marie-Christine GALTIER.

Intervention liminaire de la CFDT et réponses de l'administration

« Madame la directrice générale,

la CFDT tient d'abord à vous remercier pour votre écoute attentive le 25 avril dernier lorsque nous avons parlé

délégation des inspections en remise directe. Comme vous avez pu le constater, la CFDT n'est pas toujours d'accord avec les choix du gouvernement ou de l'administration, mais nous cherchons toujours à venir avec des propositions alternatives réalistes, et nous sommes à l'écoute de vos éléments de réponse. Ceci constitue pour nous un dialogue social de qualité. Et nous espérons que nous pourrions continuer à échanger dans cet état d'esprit dès ce premier CSA Alimentation et pendant toute la mandature. »

Maud Faipoux répond par l'affirmative : elle souhaite des échanges nourris avec les organisations syndicales.

La CFDT tient à souligner cette volonté de dialogue de la directrice générale pendant ce premier CSA : de vrais échanges ont eu lieu afin de trouver ensemble des pistes d'amélioration sur la majeure partie des sujets. Des points restent toutefois en suspens, et la CFDT restera attentive pour la défense des intérêts de l'ensemble des agents du MASA.

1. Sur le dossier de la mise en place de la police unique de l'alimentation (réforme SSA)

« Revenons d'abord sur la délégation des inspections prévues en remise directe dès 2024. Le gouvernement a préféré accorder l'équivalent de 5, peut-être même 7 ETP, par département au secteur privé pour la réalisation de ces inspections. La CFDT ne comprend pas ce choix. Et nous attendons toujours les éléments de réponse de notre ministre à notre courrier transmis il y a plus d'un mois à ce sujet. Nous sommes très sceptiques par rapport à l'optimisme du ministère de l'agriculture qui estime que cette réforme « permettra [...] le renforcement [qualitatif des contrôles [et] répond aux attentes croissantes des consommateurs en matière de sécurité sanitaire de leur alimentation » (communiqué de presse du 15/05/23). »

La ministre a répondu via sa directrice de cabinet juste après ce CSA ([voir la réponse du ministre](#)). Si ce courrier apporte des éléments de réponse techniques à certaines de nos questions, il n'**explique pas en quoi le choix de recourir à des délégataires sera moins onéreux et plus qualitatif qu'un recrutement de fonctionnaires compétents et impartiaux !** Cette absence de réponse vient confirmer la position de la CFDT : à budget équivalent, le recrutement de fonctionnaires aurait permis d'atteindre l'objectif quantitatif de la réforme, avec la qualité en plus !

« La CFDT prend acte de ce choix gouvernemental et il va maintenant falloir faire au mieux pour limiter les dégradations prévisibles en termes de qualité de contrôle SSA, de conditions de travail pour les services, avec des conséquences évidentes pour les agents, toujours plus sous pression !

Si nous avons bien compris que le choix de la délégation reposait sur le rapport de la mission inter-inspection de 2019, rien n'empêche le MASA de faire un vrai bilan des délégations existantes à la DGAL, afin d'en tirer toutes les leçons utiles. **Pourquoi ne pas entendre notre demande de missionner le CGAAER pour réaliser un tel bilan... réclamé depuis plusieurs années par l'ensemble des organisations syndicales ? »**

Maud Faipoux mentionne que le CGAAER suit la mise en œuvre de la procédure, la sélection des délégataires, ... et qu'il suivra l'intégralité du déroulement du processus jusqu'à son terme. En ce qui concerne les délégations existantes, elle répond que le sujet est trop large et « l'ampleur de la tâche trop grande » par rapport au timing de la réforme. **Aucun bilan n'est prévu.**

Pour la CFDT, cette réponse n'est pas entendable : il ne s'agit pas d'une requête récente, et cette réponse évasive

mentionnant un « manque de temps » n'est pas cohérente avec le souci de transparence affichée par la DGAL. Le MASA craindrait-il les conclusions d'un tel bilan ?!

« Maintenant parlons concret. De nombreux sujets sont sur la table, parmi eux :

- *Les moyens humains : 40 ETP supplémentaires ont été accordés aux DD(ETS)PP et aux SRAL, et 3 ETP ont pu être redéployés à la DGAL. Nous nous en réjouissons, même si le fait d'accorder 1/3 d'ETP à chaque DDPP et SRAL (en moyenne) nous semble très insuffisant. »*

Maud Faipoux a fait un point de situation pour les services déconcentrés :

- 119 agents ont été recrutés et formés (97 sur la mobilité spécifique d'automne et 22 suite au concours T2). La formation à l'INFOMA est terminée, et les agents prendront leurs fonctions le 1^{er} juillet dans leur affectation où ils sont actuellement en stage ;

- Une republication de 14 postes est intervenue en mars 2023 ;

- 40 ETP supplémentaires seront prochainement recrutés, les fiches de poste seront publiées dès juillet 2023, dans l'objectif d'une arrivée dans les services à l'automne ;

- Enfin, une clause de revoyure prévue initialement courant 2024 devrait intervenir fin 2024 afin de tirer tous les enseignements utiles de la première année de délégation.

- *« Les systèmes d'information : seront-ils prêts au 1er janvier 2024 pour les délégataires ? Si ce n'est pas le cas, les DD(ETS)PP seront-elles impactées ? Les éventuels retards ne s'expliqueraient-ils pas en partie par les problèmes au sein du SNUM ?*

Madame la représentante du SG, si des centaines d'agents qui

vont subir la réforme au sein des DD(ETS)PP devaient être impactés par les dysfonctionnements au sein du SNUM, cela serait un exemple de plus qui montre à quel point il est urgent de prendre les décisions qui s'imposent pour ce service ! »

Philippe Sappey a répondu qu'un audit de sécurité de l'intégralité des systèmes d'information de l'alimentation (SIAL) était en cours de réalisation en 2023. Cet audit en trois phases consiste en un diagnostic général des SIAL, une initialisation du plan de transformation (comprenant une réorganisation des modes de travail entre DGAL et SNUM), et, à partir de juillet 2023, la mise en œuvre et le déploiement du plan de transformation. La feuille de route est prévue sur deux années.

Maud FAIPOUX a précisé que c'est ce constat de « forte marge de progrès » (sic) qui a conduit à faire l'audit.

Elle a rajouté que la prise en compte de la PSU dans les SIAL était une priorité pour la DGAL. Toutefois, elle n'a pas pu s'engager sur le fait que les délégataires pourraient utiliser les SI dès le 1^{er} janvier 2024. Mais si ce n'était pas le cas, la charge serait portée par les délégataires et pas par les agents du MASA.

La CFDT restera vigilante sur cette affirmation lors de la mise en œuvre de la délégation et rappellera le cas échéant cet engagement de la directrice générale si des dérives étaient constatées.

- *« Dépassons le sujet délégation et parlons formation des agents sur la PSU : au-delà des problèmes de contenu, des agents en formation continue nous ont alerté sur une baisse de leur rémunération (!) tandis que d'autres étaient contraints de rentrer chez eux le samedi sans aucune compensation horaire (!). Ces situations sont inacceptables, plus encore dans le*

cadre d'une réforme de cette envergure avec de tels enjeux ! »

Nadine Richard-Péjus a répondu qu'à sa connaissance les derniers problèmes venaient d'être réglés. Elle a mentionné que si un cas n'avait toutefois pas encore trouvé de solution, il convenait de faire remonter directement l'information aux RH pour trouver une résolution rapide.

Pour la CFDT, il est regrettable que des agents volontaires pour rejoindre la PSU aient dû attendre plusieurs mois avant que ces problèmes RH ne soient réglés. Toutes les précisions utiles ont vocation à être mentionnées dans l'instruction formation à venir. Il serait en effet inacceptable que les personnes qui vont être recrutées ou que les futurs stagiaires de l'INFOMA rencontrent les mêmes difficultés !

Sur le volet pédagogique, la CFDT a demandé si un bilan de la formation qui vient de s'achever était prévu ? Et si les cadres qui devront accompagner la réforme et former les agents en interne pourront être formés ?

Maud Faipoux a répondu que l'INFOMA a dû réaliser une mission lourde en peu de temps, en tâchant de réaliser la formation la plus complète possible avec 70 intervenants différents. Elle a indiqué qu'elle aurait un entretien avec les stagiaires sortants le 7 juillet pour un bilan « à froid », afin d'identifier des propositions d'améliorations. Enfin, des formations spécifiques pour les cadres seront prévues à l'ENSV.

La CFDT se réjouit de ce lien direct entre la directrice générale et les stagiaires et de ces formations à venir pour les cadres.

Maud Faipoux a par ailleurs fait un point de situation plus global sur la réforme :

Trois instructions techniques sont à venir cet été, concernant

la délégation, la formation, et l'inspection.

Concernant les délégataires, la sélection de ceux-ci et la signature des conventions-cadres seront finalisées par les DRAAF fin juillet 2023.

La mise en œuvre de la délégation sera encadrée par deux projets de décrets présentés en séance (un décret simple et un décret en conseil d'état).

Les délégataires, obligatoirement accrédités COFRAC, réaliseront 75 000 contrôles par an, l'objectif étant une augmentation de 80 % du nombre de contrôles en remise directe dès 2024, avec un contrôle de chaque établissement tous les 6/7 ans (contre 12/13 ans actuellement).

La délégation ne sera pas totale : les agents d'État continueront à réaliser 25 000 contrôles par an, ce qui correspond à la volumétrie actuelle des inspections réalisées par la DGAL. Les contrôles de second niveau, ainsi que les suites pénales, restent de la compétence de l'État.

18 000 prélèvements PSPC (plans de surveillance et plans de contrôle) seront, par ailleurs, délégués chaque année.

Le protocole de coopération DGAL//DGCCRF est destiné à être pérennisé après le 1^{er} janvier 2024 pour organiser la coopération des services dans le temps.

La CFDT a remercié Maud FAIPOUX pour son souci de transparence sur ce sujet sensible. Plus de précisions dans [le diaporama](#) présenté en séance . Le cahier des charges auquel ont dû répondre les candidats à la délégation est également disponible sur demande ([contact SPAgri-CFDT](#)) .

2. Sur le dossier grippe aviaire

« Alors que l'épisode de début 2022 n'est pas encore traité dans certains départements, la grippe aviaire est revenue en

force dans plusieurs départements. Si la vaccination est source d'espoir, elle ne sera pas disponible avant plusieurs mois et elle ne résoudra pas tous les problèmes. Si de nombreux agents sont aguerris, beaucoup d'entre eux sont aussi fatigués, voire exaspérés, par ces crises à répétition. Les menaces émises à l'encontre de nos collègues du Gers impactent encore davantage le sentiment de détresse de nombreux agents dans l'accomplissement de leurs missions. »

Maud Faipoux partage ces constats : les agents sont très impactés, la maladie n'est plus saisonnière, voir même endémique dans la faune sauvage. Il ne s'agit plus d'une « crise » mais bien d'une situation permanente. Concernant la situation dans le Gers, où des agents ont fait l'objet de menaces de mort et d'attaques sur les réseaux sociaux, Maud Faipoux considère ces agissements comme inadmissibles, et indique que le préfet a déposé plainte, et qu'une cellule de soutien psychologique a été mise en œuvre au niveau local.

Emmanuelle Soubeyran fait état d'une augmentation de la durée des épisodes et d'un nombre important d'animaux abattus (20 millions de volailles). Depuis quatre mois, 85 foyers ont été recensés, dont 58 en Occitanie. Face à la situation qui perdure, il est annoncé une refonte de l'arrêté ministériel, visant en particulier à simplifier la réglementation, et à déployer une stratégie vaccinale. La vaccination prévue de manière opérationnelle à partir du dernier trimestre 2023 sera préventive et permettra de freiner la diffusion du virus, non de l'éradiquer. La biosécurité restera la pierre angulaire du dispositif, et la surveillance restera stricte. Pour les catégories d'élevages où elle sera requise, la vaccination sera obligatoire, sauf cas particuliers. Cette décision aura, par ailleurs, un impact sur les échanges commerciaux.

« A ce sujet, nous avons appris lors du premier CSA-M que le rapport du CGAAER qui devait être rendu au printemps le sera finalement au mieux au début de l'été. La CFDT regrette ce retard. Mais nous imaginons que des conclusions intermédiaires

ont été rendues.

La CFDT a mis 3 propositions très concrètes sur la table l'été dernier. Pouvez-vous nous dire si ces propositions, qui ont reçu un écho favorable auprès du ministre, ont été retenues par le CGAAER ? Avez-vous prévu à les mettre en place ? » :

1. La possibilité de faire appel à la solidarité interministérielle notamment sur les tâches administratives et financières pour soulager les équipes techniques en cas de crise importante ;

2. Pour les heures supplémentaires, la possibilité d'indemnisation et pas seulement de récupération ;

3. La création d'une « task force », de gestionnaires de crises, de référents experts capables d'intervenir nationalement en temps de paix et en temps de crise. »

Aucun élément de réponse n'a été apporté sur les 2 premières propositions. Maud Faipoux a précisé sur le troisième point que des renforts « fléchés » IAHP ont été accordés sous forme de recrutements pérennes (12 ETP) pour les régions les plus impactées : Pays de la Loire, Occitanie, Aquitaine, Bretagne, qui devront être répartis par les DRAAF.

*Pour la CFDT, si ces **effectifs supplémentaires sont une bonne nouvelle, ils ne répondent pas au même besoin** : une DD(ETS)PP ou un SRAL qui manque d'expérience face à une crise (IAHP, PPA, etc.) devrait pouvoir compter sur l'appui méthodologique d'un expert national, en particulier sur le plan technique, mais également sur le plan financier (dossiers d'indemnisation...). La CFDT attend avec impatience le rapport de la mission CGAAER qui doit être rendu cet été !*

La CFDT a également interrogé la directrice générale sur le dispositif indemnitaire qui doit être mis en œuvre à l'automne, afin de savoir si les personnes intervenues en

renfort depuis mai y seront éligibles rétroactivement.

Maud Faipoux a souligné qu'il était nécessaire de reconnaître l'engagement personnel des agents, avec ce « CIA de crise ». Nadine Richard-Pejus a précisé que 2023 était une année de transition, et que le souhait de l'administration est de verser cette indemnisation au plus tôt après l'intervention, sous forme, le cas échéant, de versement fractionnés en reconnaissance de l'engagement.

Enfin, la CFDT est intervenue sur le sujet des contractuels les plus compétents, qui partent parce qu'ils n'ont pas de proposition de renouvellement suffisamment précoce, et qu'il n'est pas possible de revaloriser financièrement. L'administration a répondu que ces questions seront abordées lors du GT contractuels prévu le 23 juin.

3. Question diverse : ECOPHYTO

La CFDT a posé la question suivante : pouvez-vous apporter des précisions sur le futur plan, générateur d'inquiétude dans les DRAAF où les services n'ont pas été sollicités pour participer à sa future élaboration ?

Maud FAIPOUX explique que le futur plan, dit ECOPHYTO 2030, sera un « spectre élargi » d'ECOPHYTO++, et qu'il s'agit d'une stratégie globale transversale.

Ce plan découle de deux chantiers annoncés par la première ministre, visant à se préparer au retrait des substances actives phyto controversées, avec un objectif de « ne pas subir au fil de l'eau ».

7 groupes de travail travaillant sur les grands types de filières se réunissent toutes les trois semaines pour identifier les usages sous tension, déterminer une organisation pour trouver des alternatives non chimiques, et renforcer la recherche. Un comité inter-filières se réunira en juillet 2023 pour identifier les actions à mettre en œuvre et

les prioriser.

La CFDT a remercié la DGAL pour ces précisions... mais regrette que les agents des SRAL ne soient pas plus régulièrement informés de ces évolutions. C'est un énorme travail qui s'engage sur les produits phytosanitaires et les alternatives possibles, les experts vont être encore très sollicités. Pour la CFDT le réseau d'experts « filières végétales » est largement sous-dimensionné pour faire face à toutes les demandes de la DGAL, qui s'enchaînent et touchent des domaines très larges !